



FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

Agréée par le ministère de la jeunesse et des sports
déclaré loi 1901 à la sous préfecture sous le N° W594002803 le 12/02/07
N° de Siret 497 845 370 00012 N° de Siren 497 845 370

D I S T R I C T M A R I T I M E



C.R réunion de District du 18 mars 2013 AU CLUB A.B.B.

Clubs présents : ABB, USD, ADJM, SCB, SMPSD, St POL & USG

Clubs absents : FMOC

Clubs excusés : ABL

Membres présents : REJEAN, MICHEL, BERNARD Le, BERNARD Lt, PAUL & LAURENT

Membre Excusé : CATHY

Membre Absent : JEAN CHRISTIAN, BERNARD M.

1. Mot du Président

Le Président remercie le club ABB de nous recevoir pour cette 2^{ème} réunion de l'année.
Le président est heureux de nous annoncer la réussite à l'examen BF1 de Arnaud BOUTELIER
et espère qu'il fasse un excellent travail au niveau de son club, du district et du comité du nord.

2. Approbation du CR du 18 février 2013

Adopté à l'unanimité.

3. CR de la réunion de Ligue du 09/03/2013

Le cahier des charges **des championnats de LIGUE** vous a été envoyé, il est important que vous en preniez connaissance.

Les tirages des poules des championnats ne seront plus mis sur le site, seule la liste des joueurs sera visible.

Pour information en 2014 il y aura probablement un championnat de France X1 Féminin. Le X3 promotions passerait à 128 équipes, le X3 toutes catégories à 256 équipes. Le cas échéant la date et le lieu seraient différents.

4. CR de la réunion du CDN du 09/03/2013

Pour la **CDF** il a été décidé qu'il n'y aurait plus de changement de dates. Un club forfait sera forfait l'année suivante.

Disciplines : le Fédération BELGE a informé JCD qu'il y a 3 joueurs du NORD qui sont passés en commission et qu'ils ont été suspendus.

Se sont :

M. DENIZART Sébastien n° licence 05910076 1 an de suspension ferme du 01 mars 2013 au 28 février 2014 + 1 an de sursis du 01 mars 2014 au 28 février 2015 + 40 € d'amende et 40 € de frais de procédure.

M. MANI Djamel n° licence 05936824 1 an de suspension ferme du 01 mars 2013 au 28 février 2014 + 1 an de sursis du 01 mars 2014 au 28 février 2015 + 60€ d'amende et 40 € de frais de procédure.

M. WAVRANT Rudy n° de licence 05921152 2 ans de suspension fermes du 01 mars 2013 au 28 février 2015 + 120 € d'amende et 40 € de frais de procédure.

2 joueurs ont fait appel mais la sanction étant supérieure à 6 mois fermes leur appel n'est pas suspensif.

Attention ces joueurs sont également suspendus en France

Informations :

- Naissance du Championnat de France de Tir de Précision avec 16 joueurs (2 par zone).
- Le but ramassable avec un aimant n'est pas autorisé dans les concours officiels.
- La cigarette électronique est également interdite, c'est l'acte de fumer qui est interdit.
- Suppression des suspensions de Championnats de France, notamment en cas d'absence non justifiée lors d'une épreuve qualificative à un Championnat de France. Dorénavant ces situations devront être traitées comme les autres infractions en utilisant les catégories de 1 à 11. En conséquence lorsqu'un joueur sera suspendu, il le sera pour toutes les compétitions et non pour une partie. Compris le joueur pris en concours sauvage.
- Décès de l'ancien Président du club d'HAVELUY M. LOUVEST DELILLE

5. Résultats de l'inter – district jeunes à BRUAY le 03/03/2013

Résultats : 1^{er} Valenciennois 2^{ème} Flandre 3^{ème} Maritime

En juniors on termine 1^{er}.

Une très bonne organisation de la part du club organisateur.

6. Résultats du qualif X1 à USG le 09/03/2013

Se sont inscrit 77 joueurs à cette journée qualificative.

Pour les clubs : USD 7. ADJM 3. ABGS 6. SMPSD 8. ABL 1.

Pour le qualificatif X2 LIGUE, il faudra qualifier 1 équipe supplémentaire suite au refus de Nicolas & Francky NORBERT de jouer ensemble.

Le Président vous rappelle qu'il lui faut les listes des joueurs ou équipes

7. TRESORIE

Point sur les affiliations, les calendriers du CDN et les redevances des concours 2013
Bernard nous fait un état des finances du district et nous signale que l'opération de transfert des comptes a été effectuée.

8. Coupe de France des clubs

ABGS contre MARLY le 30 mars 2013
SMPSD a perdu contre BOUSSOIS 15 à 16
ABL a perdu contre HAVELUY 5 à 16
USD a gagné contre BAILLEUL 19 à 12
FMOC a gagné contre HAUBOURDIN 17 à 4
USG a gagné contre St AMAND 18 à 13

9. Finale du CHPT de tir de précision

La finale aura lieu le 19 avril 2013 à date de limite au 30 mars pour décision.
Le Président annonce s'il n'y a aucun club, il décidera lui-même du joueur qui représentera le District au Championnat du Nord à défaut de faire une finale.

10. Paroles aux présidents de commission

Sportive & Féminine :

Le président a reçu et nous a transmis le cahier des charges pour la CDC3. Le club du SMPSD est partant, pour les autres clubs en attente pour éventuellement en 2014.

Jeunes : on reprend la commission et pour cela il sera fait un 1^{er} teste le 27 mars à ABGS pour l'évaluation des jeunes une affiche a été faite à cet effet.

Arbitrage : il nous manque cruellement d'arbitres dans le CDN c'est pourquoi nous avons lancé une campagne pour avoir des volontaires dans les clubs.

Classeur : RAS c'est en cours.

11. Documents à réclamer

Le président rappelle qu'il est important que vous transmettez votre fiche signalétique avec les noms des membres de votre conseil d'administration. Pour le moment les clubs ABB, SCB et USG ont rendus leur feuille.

12. Documents remis

Le Président a distribué les calendriers des nationaux.

13. Questions Diverses

- Arnaud demande : pour le chpt de Ligue, je suis qualifié d'office avec 2 joueurs, je fais le qualificatif X3 Nord avec des équipiers autres ex : A+B+C et autre A+C+D qui se qualifient pour le Championnat de France, que deviennent C et D ?

Réponse : Réjean se renseigne, après renseignement si Arnaud se qualifie pour les Championnats de France en X3 Nord, l'équipe qui devait être qualifiée d'office pour la Ligue n'est plus (Cf L'équipe Championne ou Vice-championne doit être la même que lors de sa qualification et il n'y a aucun remplacement possible).

- **ADJM** : qui a fait une demande de dérogation pour la CDF ?
Réponse : USD pour jouer le 15 mars au lieu du 16 mars qui était la date limite.
ABGS qui va jouer le 30 mars.
- **St POL** : il n'est pas nécessaire que le club fasse des affiches alors que le CDN nous donne le cahier des charges et les affiches pour les championnats.
Demande que les clubs reçoivent ordre du jour simplifié des réunions du district.
Réponse : le secrétaire vous le communiquera par mail.
- **SMPSD** : pour les redevances des clubs peut-on toujours faire comme les années précédentes payer en plusieurs fois ?
Réponse : oui bien sûr suivant l'effectif des clubs 2x ou 3x

Prochaine réunion le lundi 15 avril 2013

A 18h30

Au club ABL

LE SECRETAIRE GENERAL

Michel TRUYEN

mtruyen@orange.fr